



Stratégies transfrontalières dans la construction – **Prestation transfrontalière ou établissement permanent ?**

Sarrebruck, le 8 novembre 2006

Tom ELVINGER

Conseil économique, Luxembourg

Contexte et Objectifs

- Grande Région présente une opportunité de marché
- Secteur de la construction et de l'habitat

- Stratégie transfrontalière adopter ?
 - Prestation transfrontalière (PT) ?
 - Établissement permanent (EP) ?

- Présentation des facteurs influant sur la décision !

- Remarques
 - Pas d'analyse de compétitivité entre régions
 - Chaque situation d'entreprise est différente.
Il faut étudier au cas par cas la situation spécifique de l'entreprise pour décider de la meilleure stratégie

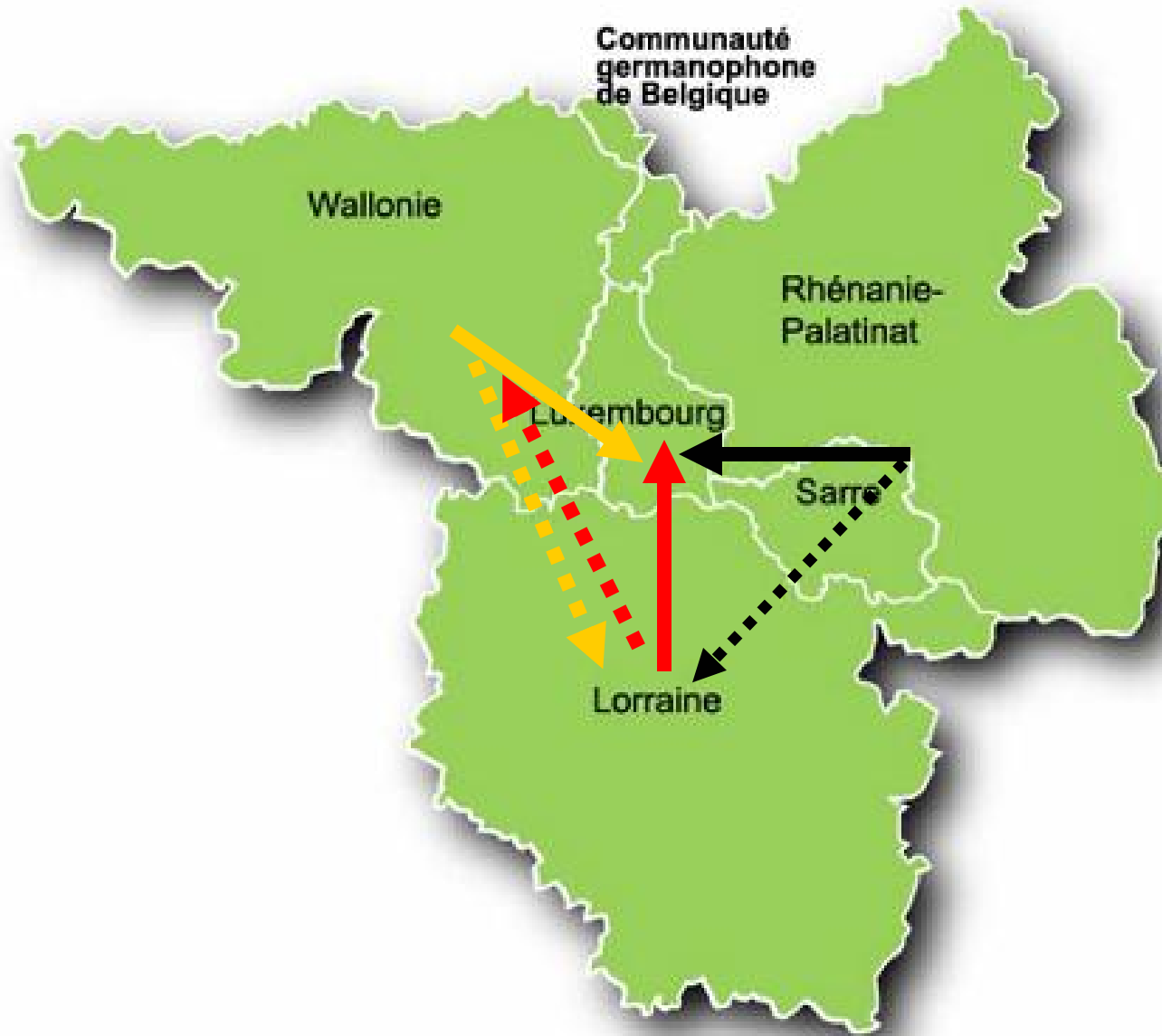
Stratégie transfrontalière - les thèmes

- Considérations commerciales concernant la « prestation transfrontalière » et « l'établissement permanent »
- Les facteurs de choix déterminants
- Les difficultés pratiques rencontrées par les entreprises
- Conclusion : établissement permanent ou prestation transfrontalière ?

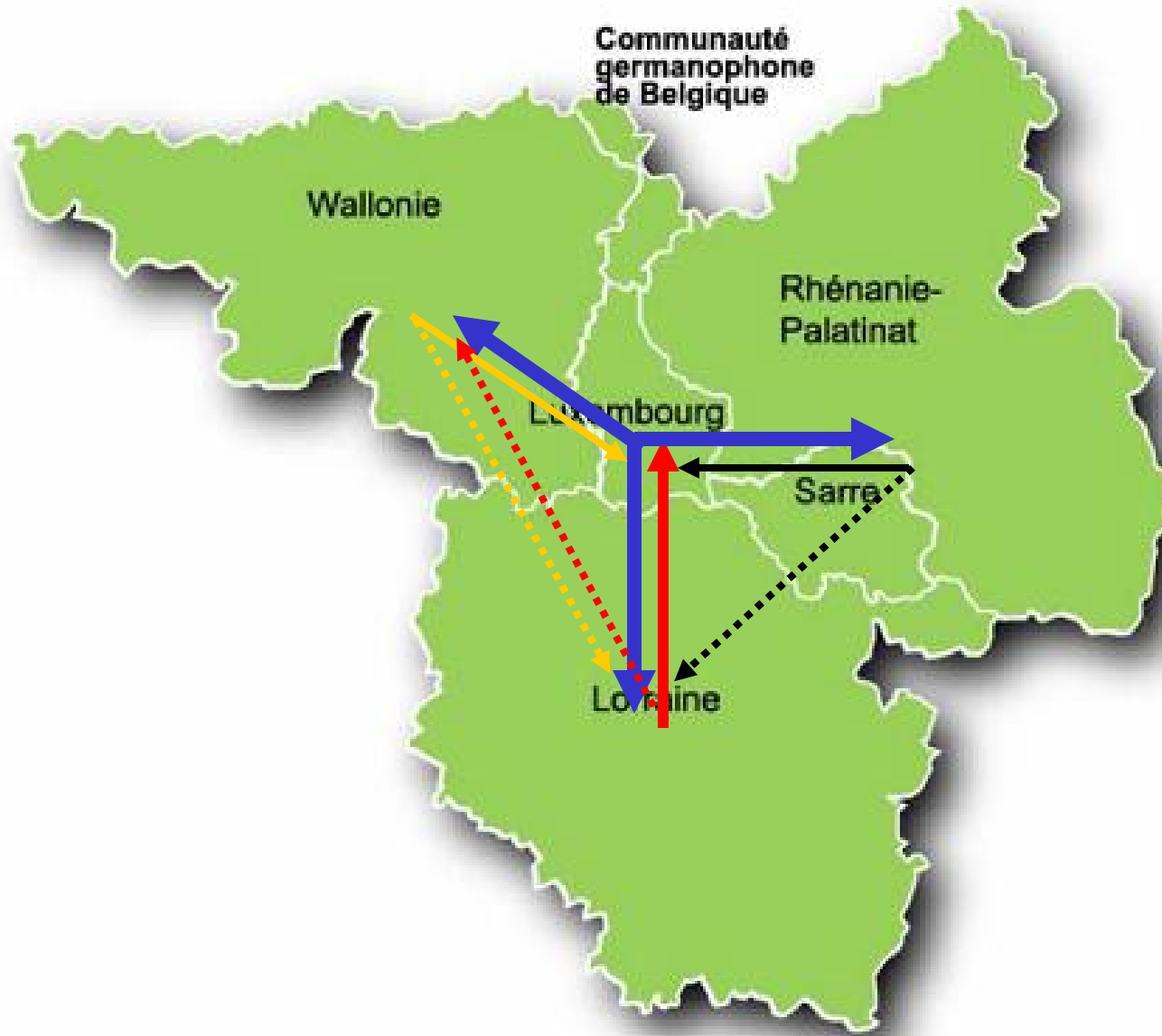
Démarche pour l'analyse

- Mise en relation par la Chambre des Métiers de Luxembourg
- Comparaison des données mise à disposition par les Chambres
- Entretiens avec les Chambres de:
 - Sarrebruck (Allemagne)
 - Libramont (Belgique)
 - Moselle (France)
 - Luxembourg
- Entretiens avec des entreprises
 - 3 entretiens au Saarland, Allemagne
 - 3 entretiens en Province de Luxembourg, Belgique
 - 3 entretiens à Thionville, Moselle, France
 - 3 entretiens au Luxembourg
- Pour Mémoire
 - CESGR Mai 2006: Résolution « Suppression des obstacles administratifs dans la Grande Région »
 - Janvier 2006: Enquête sur les obstacles transfrontaliers

D'après les entreprises rencontrées en entretien Luxembourg est le pôle d'attractivité de la Grande Région



Parmi les entreprises rencontrées, seules les entreprises luxembourgeoises sont actives sur toute la Grande Région



Définitions « établissement permanent » et « Prestation transfrontalière »

- Un « **établissement permanent** » désigne une installation fixe d'affaires par l'intermédiaire de laquelle une entreprise exerce tout ou partie de son activité.
 - Un établissement permanent se crée d'office dans la plupart des pays-membres si la durée de chantier excède 6 mois (183 jours)
- La « **Prestation transfrontalière** » correspond à la livraison de marchandise et la prestation d'installation/ de construction/ de montage/ de transformation et facturation depuis un établissement permanent situé dans un pays membre de la Grande Région vers un client situé dans un autre pays membre de la Grande Région

Considérations commerciales

L'établissement permanent est choisi sur base de considérations commerciales et opérationnelles 1/2

1) Fréquence des Affaires

Ponctuel Récurrent

2) Cible de Clients Public Professionnel Privé	Prestation de Services Transfrontalière	Établissement permanent
	Prestation de Services Transfrontalière	Établissement permanent
	-	Établissement permanent

3) Le choix de créer un EP est / devrait aussi être conditionné par des conditions de rentabilité qui découle du volume d'affaires

L'établissement permanent est choisi sur base de considérations commerciales et opérationnelles 2/2

Commercial

- Entreprise du pays
- Crédibilité envers les clients
- Compréhension de la culture d'affaires locale
- Disposer de collaborateurs locaux, pour connaître le marché
- Motivation des collaborateurs
- Être sollicité pour appel d'offres
- Soumissionner en tant que entreprise locale aux appels d'offres

Opérationnelle

- **Difficultés « Prestation transfrontalière »**
 - Résistance du personnel
 - Voyages quotidien lointains
 - Pertes de temps « personnel »
 - Bouchons routiers au Luxembourg
 - Frais de logement et de transport
 - Notoriété/Logistique
 - Normes, Capacités, Certificats
- **Avantages « établissement permanent »**
 - Point de contact pour collaborateurs

En « Prestation transfrontalière »:

- Apprendre à connaître le marché local
- Lorsque le potentiel de marché est insuffisant pour justifier des frais de structure

Facteurs économiques

Fiscalité directe de l'entreprise

	en Allemagne	Belgique	France	Luxembourg
Impôts	38.34%	33.99%	33.33%	29.63%
Impôt sur le Résultat	25% -> 26.4%	Taux réduit 25%-35,5% si résultat	Taux réduit a 15% si chiffre d'affaires < €7.6m	22%
Impôts locaux	13.5% - 20.5%	< €322 500	• Surtaxes applicables selon région	6.75% à Luxembourg Ville
Autres impôts	15% « Bauabschlag steuer » pour avance sur dettes fiscales		• Taxe professionnelle • Impôt forfaitaire annuel	

Sources:
 1. Ernst & Young Worldwide Corporate Tax Guide 2006
 2. Chambre des Métiers de Luxembourg (octobre 2006) s'appuyant sur le KPMG (« Tax rate survey 2004 + 2006 »)
 3. Entretiens avec les chambres professionnelles de la Grande Région

Fiscalité directe de l'entreprise

Observations des entreprises

- Entreprise effectuant des chantiers de longue durée à intérêt à créer un établissement stable pour bénéficier des possibilités de déduction fiscale dans le pays.

Allemagne	Belgique	France	Luxembourg
<ul style="list-style-type: none">• 15% « Bauabschlag steuer » pour avance sur dettes fiscales• Imprévisibilité de l'évolution de la fiscalité	<ul style="list-style-type: none">• -	<ul style="list-style-type: none">• Incertitude dû à l'invention » annuelle de nouveaux impôts.• Fiscalité d'entreprise plus avantageuse que dans les autres pays ?	<ul style="list-style-type: none">• Stabilité fiscale

Fiscalité indirecte de l'entreprise: TVA

- Sujet de conférence de la deuxième moitié de la journée.
- La pratique de la TVA n'est pas neutre pour les entreprise

Unité: pourcentage (sauf indication contraire)

Taux de TVA	logements sociaux	travaux de rénovation et de réparation	terrains à bâtir	livraisons de bâtiments neufs	travaux de construction de bâtiments neufs
Luxembourg	3/15	3/15	exonéré	15	3/15
Belgique	6	6/21	exonéré	21	21
Allemagne	16	16	exonéré	exonéré	16
France	5,5/19,6	5,5/19,6	19,6	19,6	19,6

Source: Comission eropéenne (Février 2006)

Coût de la main d'œuvre et facteurs d'évolution du coût de la main d'œuvre

	en Allemagne	Belgique	France	Luxembourg
Coût/ complet heure 2004 (<small>Eurostat)</small>	€21,70	€28.33	€22.00	€19.10
Autres données	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de SMIC mais SMIC en projet • En 2006: €12.40 / heure taux horaire moyen brut / construction • Évolution salaire par conventions collectives 	<ul style="list-style-type: none"> • SMIC dans construction / heure <ul style="list-style-type: none"> • nq: €11.56 • 1éch:€13.10 • 2éch:€13.91 • Indexation chaque trimestre, taux plafonné 	<ul style="list-style-type: none"> • Smic brut € 8.27/heure • Ajout de primes bâtiment au SMIC • SMIC ajusté tous les ans à l'inflation 	<ul style="list-style-type: none"> • SMIC <ul style="list-style-type: none"> • Non-qual. €8.69/heure • Qualifié €10.43/heure • Indexation des salaires en fonction du coût de la vie • Conventions collectives

Coût de la main d'œuvre et facteurs d'évolution: Observation des entreprises

- Le coût de la main d'œuvre devrait être neutre au sein d'un pays.
- Un choix sur base du seul salaire brut du salarié n'est pas décisif.
 - Revenu net pour salarié après déduction des charges fiscales et sociales.
 - Coût patronal brut après ajout de l'ensemble des charges.
- Luxembourg:
 - Préoccupation avec les mécanismes d'augmentation automatique de salaire brut:
 - « prestation transfrontalière » vers Luxembourg depuis Grande Région
 - « établissement permanent » depuis Luxembourg vers Grande Région

Charges sociales

	Allemagne	Belgique	France	Luxembourg
Charges Patronales 2003 - Eurostat	22.8%	33.33%	35.8%	13.8%
Charges Patronales 2006 - Chambres	23%+3%	-	-	13.8-19.6%
Charges Ouvrier 2006 - Chambres	23%	-	-	13.1%
Charges total 2006 - Chambres	49%	108%	80%	26.8-32.7%

Sources:
 1. Chambre des Métiers de Luxembourg (octobre 2006) s'appuyant sur Eurostat
 2. Entretiens avec les chambres professionnelles de la Grande Région

Charges sociales

Observations des entreprises

- Souci de la conformité avec la législation sociale
 - Gestion lourde des détachements
 - Couverture assurance accident fait préférer établissement permanent
 - Probabilité de contrôle
- Souhait des salariés de travailler au Luxembourg
 - Charges sociales moindres ponctionnant le revenu du salarié
 - Meilleure protection sociale de la Grande Région
- Facteur de gestion du personnel
 - Performance des collaborateurs
 - Détachement de résidents frontaliers vers leurs pays d'origine

Allemagne	Belgique	France	Luxembourg
<ul style="list-style-type: none">• Distorsion de concurrence: SOKA-BAU	<ul style="list-style-type: none">• -	<ul style="list-style-type: none">• -	<ul style="list-style-type: none">• Changement du régime social ouvrier/employé en perspective

Fiscalité de Personnes: systèmes très divergents

	en Allemagne	Belgique	France	Luxembourg
Taux Marginal <small>(E&Y)</small>	42%	50%	48%	39%

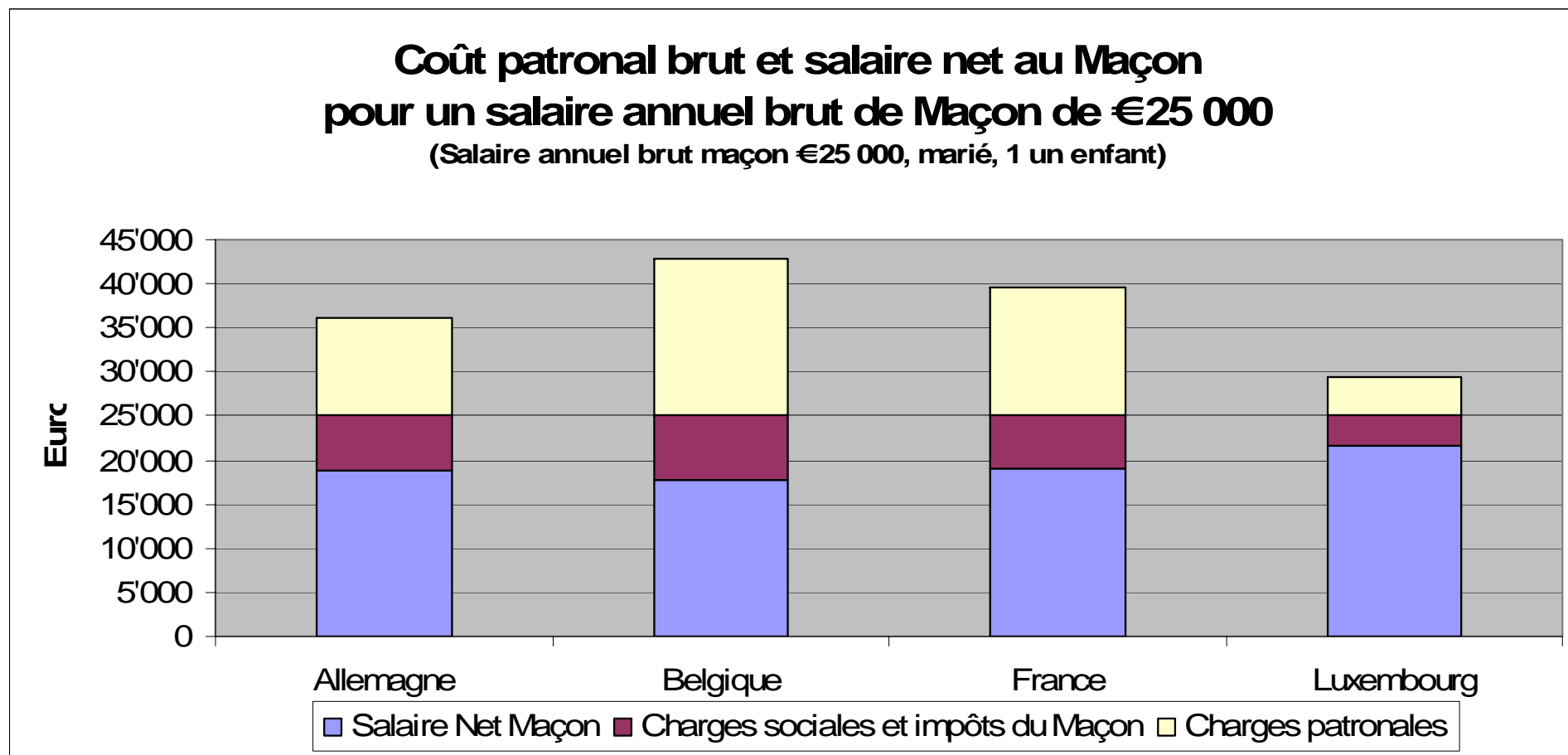
Observations des entreprises

- Fiscalité des personnes faible au Luxembourg
- Conventions de non-double imposition
 - Résidents frontaliers français vont travailler en EP en Belgique
 - Patron allemand peut avoir intérêt à se faire imposer dans son EP en France
- Rétention de personnel qualifié passe par un contrat d'emploi sous régime fiscal et social favorable pour le salarié

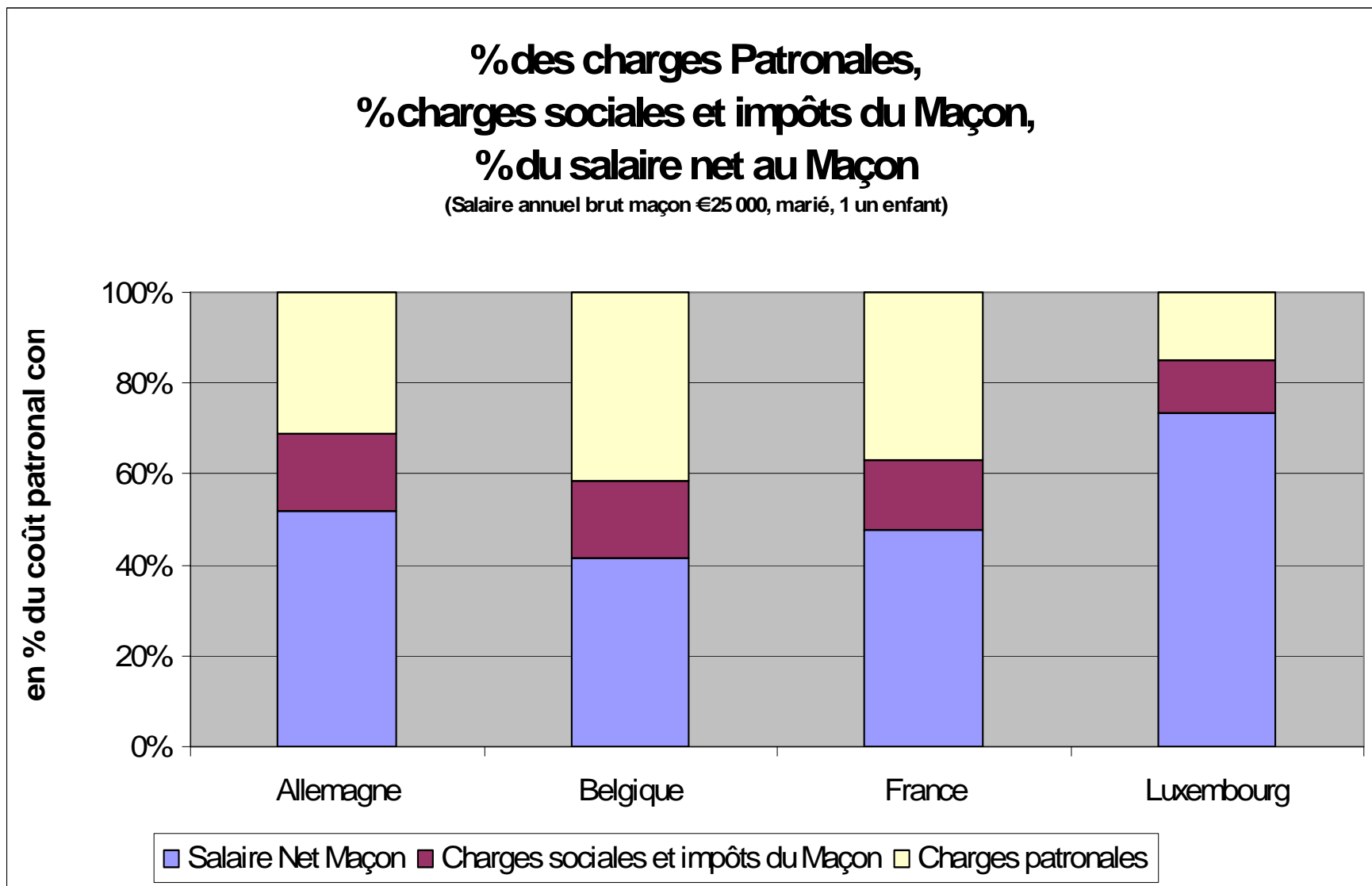
**Fiscalité + charges sociales: Pas de réponse unique !
Chaque situation nécessite une étude au cas par cas**

Cas particulier: Maçon qualifié dans la Grande Région

Coût patronal brut annuel et Revenu annuel net maçon



Cas particulier : Maçon qualifié dans la Grande Région: Poids des charges sociales et fiscales dans la rémunération annuelle

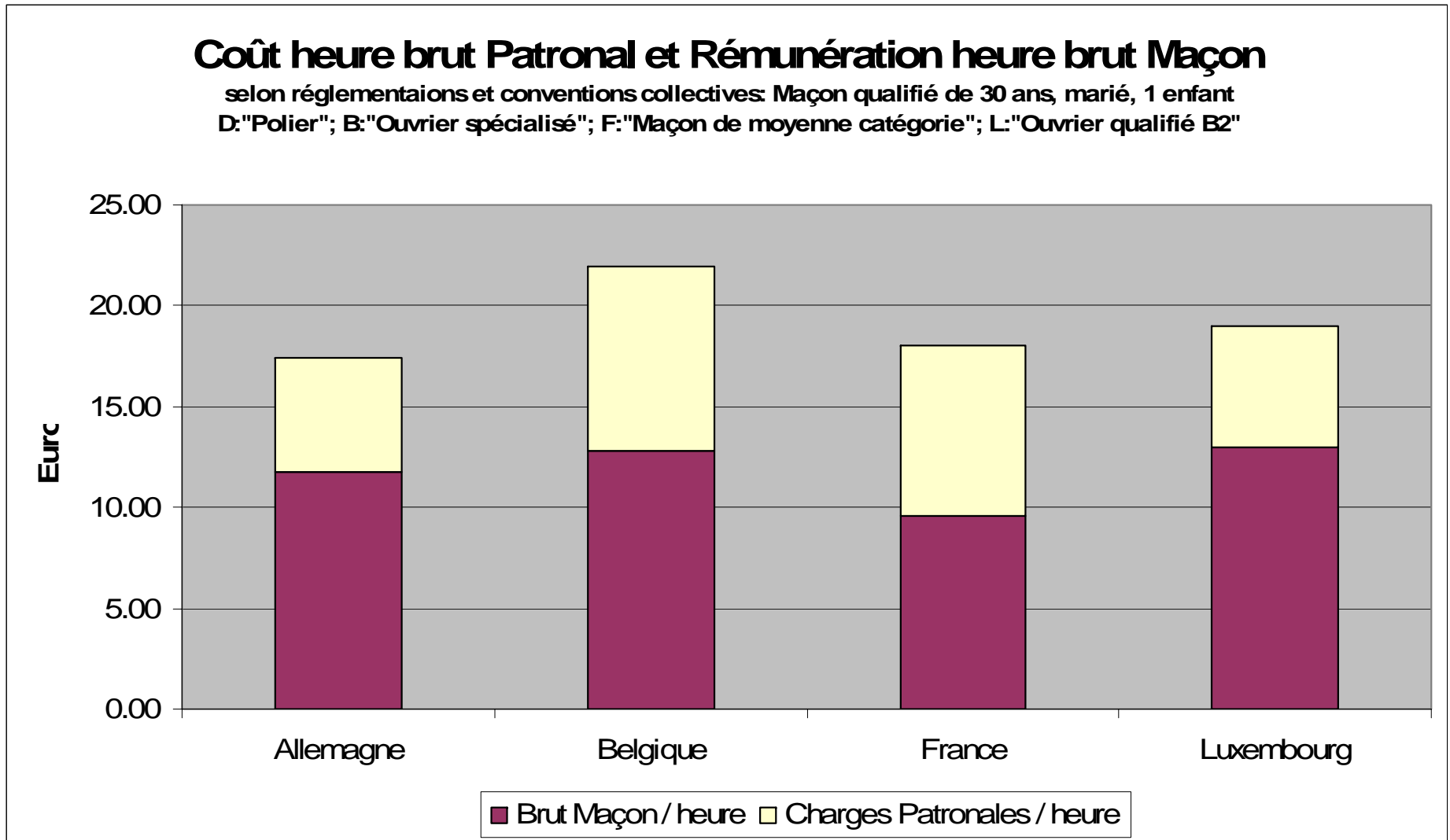


Cas particulier : Maçon qualifié dans la Grande Région: Brut salarié annuel de € 25 000: Brut patronal et Net Salarie

	Allemagne	Belgique	France	Luxembourg
% Charges Patronales Patron - Salaire Brut annuel	30,55%	45,85%	30,0%	50,30%
% Net Maçon \ Brut Maçon Maçon - Salaire Net annuel	20%	10%	20%	80%
Maçon - Salaire Brut annuel	52.000	52.000	52.000	52.000
Salaire annuel	Allemanne	Belgische	France	Luxembourg

- Salaire brut annuel Patronal et Salaire net annuel Maçon qualifié sur base d'un Salaire brut Maçon de € 25 000 / an; Marié avec conjoint sans deuxième revenu; un enfant non-handicapé à charge ;
- L'entreprise a calculé ce cas réel sur base des législations applicables à ces établissements stables dans chaque pays de le Grande Région.

Cas particulier : Maçon qualifié dans la Grande Région: (1) Salaire brut maçon/heure et (2) coût complet patronal/heure



Cas réel et particulier : Maçon qualifié dans la Grande Région: (1) Salaire brut maçon/heure et (2) coût complet patronal/heure

Salaire horaire	Allemagne	Belgique	France	Luxembourg
Maçon - Salaire Brut / heure	11.72	12.78	9.60	13.00
Patron - Coût complet / heure	17.43	21.92	18.04	18.97
Multiplicateur coût horaire	1.49	1.72	1.88	1.46

- Salaire brut annuel Patronal et Salaire net Maçon sur base d'un Salaire brut Maçon de € 25 000 / an; Marié, 1 enfant à charge ; base de comparaison = Ouvrier (Maçon) qualifié "B2" convention collective Luxembourg
- L'entreprise dispose de maçons dans des établissements stables dans chaque pays de la grande région

Coûts liés à la création et l'exploitation d'un établissement permanent

	Allemagne	Belgique	France	Luxembourg
Coûts de création	+/- € 3 000	+/- € 1 000	+/-€ 1 000	
Capital minimum	AG : € 50 000 GmbH: € 25 000	S.A. : €61 500 SPRL: €18 550 SC : €18 550	SA : €30 000 Sàrl : un Euro	SA € 31 000 Sàrl € 12 500

- Le potentiel de marché doit justifier les frais de structure.
 - Prestation transfrontalière moins chère que établissement permanent
- Deux vues opposées:
 - Frais de création et d'exploitation jugés comme non-discriminants.
 - Intégration suffisante des marchés, infrastructures et mentalités pour pouvoir économiser les coûts « d'établissement stable » et pouvoir agir en « prestation transfrontalière ».

Facteurs qualitatifs

Autorisations d'exercer

	Allemagne	Belgique	France	Luxembourg
Délais	4 à 6 semaines	3 jours	Quelques jours	3 semaines à 3 mois
Observations des entreprises	<ul style="list-style-type: none"> • L'application à la lettre de la législation pourrait rendre difficile l'exercice en « prestation transfrontalière » 	<ul style="list-style-type: none"> • - 	<ul style="list-style-type: none"> • Grande facilité de création • Multiplicité d'administrations à traiter par la suite 	<ul style="list-style-type: none"> • Procédure ressentie comme lourde, compliquée et peu transparente pour des entreprises en règle en Allemagne, Belgique et France

Réglementations – les difficultés :

Pratique, Normes, Certificats, Agréations, Assurances,.....

- Les contraintes rencontrées par les entreprises en PT s'appliquent aussi aux entreprises du pays
- Un frein principal au développement des entreprises dans la Grande Région réside dans les qualifications différentes exigées dans les autres pays

Allemagne	Belgique	France	Luxembourg
<ul style="list-style-type: none">• SOKA-BAU Urlaubskasse pour les entreprises du Luxembourg• Normes: ex: VOB	<ul style="list-style-type: none">• Enregistrement Entrepreneur• Agréation qualité• Classification	<ul style="list-style-type: none">• Assurance décennale• Qualibat• Normes: ex AFCAB	<ul style="list-style-type: none">• Gestion des détachements• Sécurité sur chantier

- Un EP est mieux considéré auprès des autorités pour l'obtention de certificats. L'entreprise est considérée comme faisant partie du pays

Marchés Publics

- Les contraintes rencontrées par les entreprises en PT s'appliquent aussi aux entreprises nationales: normes, assurances, ...
- Les appréciations divergent sur les préférences nationale

Allemagne	Belgique	France	Luxembourg
<ul style="list-style-type: none"> • Acceptation des certificats d'équivalence en langue française 	<ul style="list-style-type: none"> • - 	<ul style="list-style-type: none"> • Facilité ressentie pour les entreprises « françaises » • Solidarité entre entreprises françaises • EP requis pour répondre aux normes, certificats 	<ul style="list-style-type: none"> • Marché « ouvert » • Cahiers de charges en langue française avec termes techniques allemands

Infrastructure: Terrains, Bâtiments, Routes, ...

Allemagne	Belgique	France	Luxembourg
<ul style="list-style-type: none">• Prix moyen de €2 000 à €2 500 par are	<ul style="list-style-type: none">• -	<ul style="list-style-type: none">• Prix de €10 / are en Lorraine jusqu'à €5 000 /are près de Thionville, pouvant atteindre €10 000 /are le long du Luxembourg	<ul style="list-style-type: none">• Très peu de terrains disponibles, et ceux disponibles l'étant à des prix beaucoup trop élevés

Infrastructure: Terrains, Bâtiments, Routes, ...

Observations des entreprises ... ont trait au Luxembourg

- Manque de terrains est un des points les plus négatifs au Luxembourg
- Entreprises luxembourgeoises envisagent de créer des établissements permanents dans la Grande Région pour accéder à des terrains à prix raisonnables
- Les autoroutes ne sont pas en mesure de faciliter la prestation transfrontalière vu les conditions de circulation difficiles
- « L'autoroute du Nord » au Luxembourg agrandira le potentiel économique en prestation transfrontalière pour les entreprises françaises et allemandes.

Les principales difficultés

Les principales différences et difficultés

- En général: « Faire un dossier est toujours ressenti comme difficile ! »
 - Réglementation sur le détachement de personnes:
 - Qualifications différentes exigées dans les autres pays
 - Licence de transport « internationale »

Allemagne	Belgique	France	Luxembourg
<ul style="list-style-type: none"> • Acceptation des certificats en langue française • Restitution des 15% de SOKA-BAU • Normes peu usuelles pour les salariés B/F/L 	<ul style="list-style-type: none"> • Agréation • Classification de l'entreprise pour les marchés 	<ul style="list-style-type: none"> • Accessibilité des entreprises étrangères à l'assurance décennale • Obtention des certifications générales (Qualibat) et certifications métiers. 	<ul style="list-style-type: none"> • Autorisation de faire le commerce • Cahiers de charges français avec parfois terminologie technique allemande • Documentation et certificats disponibles sur chantier vu la fréquence des contrôles

**Propositions visant à faciliter
l'accès au marché transfrontalier**

Propositions pour faciliter l'échange transfrontalier 1/2

- Création d'une plate-forme en ligne commune pour la gestion des détachements de salariés dans la grande région
- Glossaire de modèles de certificats acceptés entre les pays francophones et germanophones
- Certificats de travaux effectués en langue allemande / langue française
- Proposer aux ouvriers des formations aux normes allemandes
- Améliorer les données statistiques pour la Grande Région
- Analyser en détail le coût horaire réel des prestations

Propositions pour faciliter l'échange transfrontalier 2/2

Allemagne	Belgique	France	Luxembourg
<ul style="list-style-type: none">• Paiements SOKA-BAU : abandon du mécanisme discriminatoire à l'égard des entreprises luxembourgeoises	<ul style="list-style-type: none">• Eviter que certaines procédures soient interreliées	<ul style="list-style-type: none">• Accessibilité des entreprises étrangères à l'assurance décennale• Obtention de la certification « Qualibat » à l'étranger	<ul style="list-style-type: none">• Simplifier les « déclarations obligatoires » en cas de détachement• Faciliter les conditions d'obtention « d'autorisation de faire le commerce »

Améliorer les données statistiques sur la Grande Région pouvant servir de source d'information aux entreprises

- Dernières données statistiques en 2006:
 - Annuaire statistique 2004 avec des données à trait à l'année 2000 !

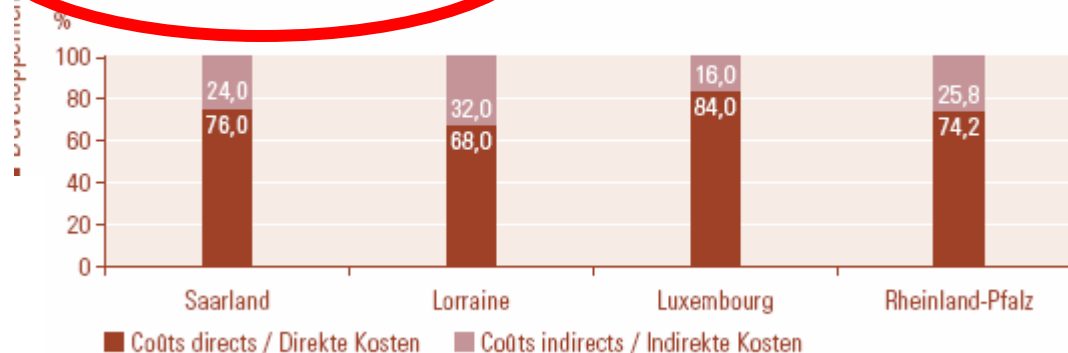
5.1.5 Évolution des coûts horaires dans l'industrie (NACE C-F)
Unité: EUR

5.1.5 Entwicklung der Arbeitskosten je Stunde im Produzierenden Gewerbe (NACE C-F)
Einheit: EUR

Année Jahr	Saarland	Lorraine ¹	Luxembourg	Rheinland-Pfalz	Wallonie
Coûts horaires / Arbeitskosten je Stunde					
1981	14,81	8,54	10,04	13,77	12,94
1984	16,86	11,96	12,47	16,17	15,59
1988	19,10	14,88	14,65	19,05	16,14
1992	22,32	16,97	17,69	23,70	20,76
1996	26,27	20,84	18,63	27,02	25,35
2000	28,15	23,25	22,67	28,38	.

Répartition des coûts de la main-d'œuvre dans l'industrie 2000

Struktur der Arbeitskosten im Produzierenden Gewerbe 2000



Établissement permanent ou Prestation transfrontalière ?

Établissement permanent ou Prestation transfrontalière ?

Choix pour une stratégie de développement de marché

(1) Depuis (2) vers	Allemagne	Belgique	France	Luxembourg
Allemagne	/	?	?	EP
Belgique	?	/	?	EP
France	Privé: PT	Privé: PT Public: EP	/	EP
Luxembourg	PT / EP	EP	PST / EP	/

Conclusions

Établissement permanent ou Prestation transfrontalière ?

- **Au départ: « Prestation transfrontalière »**
 - Pour connaître le marché
 - Lorsque potentiel de marché trop faible pour justifier les frais de structure
- **En général, évolution vers « l'établissement permanent »**
 - Être local dans le marché national
 - Flexibilité opérationnelle, sous restriction de disponibilité de terrains
 - Disposer des qualifications, certificats, agréments acceptés par les pouvoirs publics nationaux
- **Un point de discussion: la fiscalité d'entreprise directe**
- **Développement ou acquisition d'établissement permanent ?**



Stratégies transfrontalières dans la construction –
Prestation transfrontalière ou établissement permanent ?

Merci de votre attention !